

Commune de



**MIZOËN**

38142

Tél / Fax 04 76 80 11 39  
mairie.mizoen@wanadoo.fr

# E X T R A I T

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

2015/42

L'an deux mil quinze, le vingt trois juin, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 05 juin 2015

*PRESENTS*: MM MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, PINATEL François, BERARD Guy, VIN Daniel, GONON Florence, MIALON Delphine.

*ABSENT* : SEVERAC Pascal.

*Secrétaire de séance* : Delphine MIALON



#### DROIT DE PREEMPTION

Parcelle n° 909

Section AB

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maîtres Robert GENIN et Sylvia BRUNET, Notaires associés à 38520 BOURG D'OISANS, agissant pour le compte de Monsieur Philippe ROCHETTE et Madame Sandrine JOUANNY, concernant la parcelle cadastrée numéro 909, section AB, lieu-dit « Serre Pélissier », d'une superficie totale de 277 m<sup>2</sup>.

Cette parcelle étant soumise au droit de préemption urbain, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à délibérer.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Etant donné qu'il n'y a pas de projet communal d'urbanisation future dans le secteur susmentionné,

DECIDE de ne pas utiliser son droit de préemption,

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de cette décision.

Acte certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Bernard MICHEL

